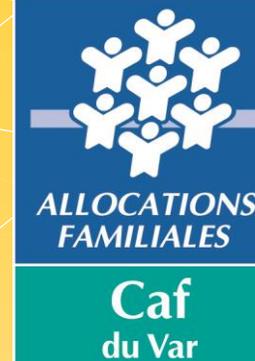


Bienvenue au webinaire



Appel à projets
Inclusion des personnes en situation de handicap

Cahier des charges

Années 2025-2026

Date de clôture de l'appel à projets
LE VENDREDI 28 FÉVRIER 2025

Les dossiers sont à déposer sur Démarches Simplifiées

Contact de la Caf du Var :
Branche Développement Social de la Caf du Var
✉ inclusionhandicap-caf83@caf83.caf.fr
06 60 53 77 59

L'appel à projets Inclusion Handicap Pour l'année 2025



Ce webinaire vous est présenté par **Camille VERGÉ, Conseillère Inclusion Handicap**

Pendant le webinaire, nous vous remercions de :



**Couper les
micros**



**Fermer vos
autres
applications**



**Poser vos
questions par
Tchat**



**Ne pas tenter de
prendre le contrôle
du diaporama !**

Ce webinaire est enregistré.

Enregistrement et diaporama seront mis en ligne sur

<https://www.caf83-partenaires.fr/>

Sommaire du webinaire

01

Préambule

02

L'appel à projets Inclusion Handicap

03

Les aides collectives

04

Le Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion Handicap

05

La communication sur les actions

06

Contacts et liens utiles

1) Préambule

La branche Famille développe la prise en compte du handicap depuis plusieurs années. Guidée par une perspective globale d'inclusion et d'accompagnement des familles les plus fragilisées, la Caisse d'Allocations Familiales du Var s'engage à définir une offre attentionnée envers les familles confrontées au handicap. A travers cet appel à projets, la CAF du Var entend donc soutenir et valoriser des réponses adaptées aux principales problématiques familiales rencontrées sur son territoire par les personnes concernées par le handicap.

- ✓ Un appel à projets qui s'inscrit dans les ambitions de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027.
- ✓ Cette politique s'inscrit dans un cadre partenarial, à l'échelon local, cette ambition s'exprime au sein :
 - du Schéma Départemental de Services aux Familles du Var 2024-2026 qui mentionne que l'objectif est de développer l'accueil attentionné des enfants porteurs de handicap au sein des équipements et offres généralistes (écoles, ALSH, accueils adolescents, clubs sportifs...)
 - des conventions territoriales globales (CTG)

2) L'appel à projets Inclusion Handicap

Une reconduction de l'appel à projets initié en 2022 pour soutenir les projets des territoires faisant avancer l'inclusion dans le Var.

Deux axes possible :

- AXE 1 – développer une orientation Inclusion dans les EAJE et les ALSH
- AXE 2 – projets inclusifs (parentalité, jeunesse, logement, numérique...)

Sauf exception (structure gestionnaire d'équipements qui proposerait en sus un projet sans aucun lien avec les dits équipements), le porteur de projet est concerné soit par l'axe 1, soit par l'axe 2.

Il est possible de proposer plusieurs projets :

- s'ils sont en lien : un seul dossier qui mentionne différentes sous-parties
- s'ils n'ont pas de lien : dépôt de plusieurs dossiers distincts
- Les gestionnaires d'EAJE et ALSH qui sollicitent l'axe 1 pour ses deux équipements doivent faire 2 dossiers

Bilan 2024 : 61 projets ont été soumis dont 49% de nouveaux projets
46 projets retenus pour une dépense de 687 848 €

Objectifs généraux :

Cet appel à projets vise à :

D'une part concernant l'axe 1, garantir à l'ensemble des familles un égal accès aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires en soutenant des gestionnaires ayant développé un projet particulièrement inclusif.

D'autre part concernant l'axe 2, soutenir la mise en place, le maintien, le développement ou la valorisation, de projets et initiatives permettant une meilleure inclusion dans la société des personnes concernées par le handicap.

A noter : il est possible de déposer plusieurs dossiers pour plusieurs projets différents.

Les modalités de l'appel à projets 2025 :

Le calendrier :

- Dépôt : au plus tard le 28 Février 2025
- Instruction par les équipes : Mars/Avril 2025 (la conseillère est susceptible de revenir vers vous pour précisions)
- Retour sur la subvention : Fin Avril 2025

NOUVEAU :

Le dépôt des projets accompagnés des pièces justificatives se fait exclusivement sur la plateforme en ligne Démarches Simplifiées : « CAF 83 - Appel à projets Inclusion handicap 2025-2026 »

Avant de déposer un dossier dans le cadre du présent appel à projet, les structures candidates doivent s'assurer que le dossier des données administratives a bien été déposé : « CAF 83 - Dossier socle données administratives 2025 »

Pour les projets déjà soutenus en 2024, pour pouvoir faire l'objet d'une reconduction, le bilan devra être complété au plus tard lors du dépôt de la demande 2025 sur le portail démarches simplifiées : « CAF 83 - Bilan 2024 - Appel à projets Inclusion Handicap »



Pour toute nouvelle action :

Il est très fortement recommandé en amont du dépôt de se rapprocher au plus tôt de la conseillère en développement en charge de votre territoire ou de la conseillère thématique.

Les modalités de l'appel à projets 2025 :

FINANCEMENT PLURIANNUEL :

Un financement pluriannuel d'une durée de deux ans pourra être accordé dans la mesure où les actions proposées ont fait leurs preuves et qu'elles ont bénéficié d'un financement de la Caf depuis **au moins trois ans prioritairement pour les actions déployées à l'échelle du département**. Par conséquent, le montant demandé en 2026 devra être équivalent. Si une évolution du projet est envisagée, il convient de solliciter une subvention uniquement pour l'année 2025.

EVALUATION :

Les projets soutenus dans le cadre du présent appel à projets « Inclusion Handicap » devront faire l'objet de modalités d'évaluation précises et préétablies.

Afin que le solde de la subvention puisse être versé et l'action éventuellement reconduite, le bilan devra présenter le déroulé factuel du projet en s'appuyant sur des éléments quantitatifs, mais s'attachera également à objectiver l'intérêt de l'action au regard des objectifs définis, à l'aide d'indicateurs qualitatifs. L'évaluation devra en outre être analysée par la structure porteuse afin qu'elle puisse expliciter les difficultés rencontrées, mais également l'impact que le projet a pu avoir sur le public cible.

L'axe 1 de l'appel à projets :

Exclusivement dédié aux gestionnaires d'EAJE et ALSH :

- Soutien des équipements ayant une approche globale orientée sur l'inclusion
- coordination (liens famille/équipe, accompagnement de l'équipe...)
 - acquisition de petit matériel pédagogique
 - petits projets accolés à l'accueil
 - de façon exceptionnelle et motivée, dépenses liées à du renfort de personnel

Exemple : une collectivité gère 4 ALSH et a identifié un référent handicap mutualisé sur ses quatre accueils, en charge de contacter les familles concernées dès l'inscription, les recevoir, faire visiter l'accueil à l'enfant avant son arrivée, identifier les aménagements à mettre en place, rédiger un projet d'accueil individuel et le partager à l'équipe d'animation, répondre aux éventuelles inquiétudes, et suivre l'accueil de cet enfant.



L'axe 2 de l'appel à projets :

Projets recherchant une meilleure prise en compte des personnes en situation de handicap dans la société et une plus grande participation.

→ Dépenses de fonctionnement au projet uniquement

- projets d'appui à la parentalité pour des parents handicapés ou des parents d'enfants handicapés
- projets d'inclusion numérique pour les personnes handicapées
- projets permettant des passerelles décroissant milieu spécialisé et milieu ordinaire
- projets innovants sur le champ du logement inclusif
- projets permettant l'accès aux loisirs et à la culture pour enfants et adolescents en situation de handicap

Les projets doivent être **collectifs** (profiter à plusieurs personnes), et sauf exception s'adresser à un **public mixte** (tant valide qu'en situation de handicap).

Les projets d'appui aux pratiques professionnelles ou aux équipements de milieu ordinaire sont possibles.



Chaque porteur de projet est invité à déterminer un interlocuteur dont les contacts seront transmis au PARIH si le projet est retenu.

Exemples de projets soutenus en 2024 :

- Bulle d'oxygène (accompagnement et loisirs des familles avec un enfant handicapé) : Association LEA
- Jouons de nos différences (événementiel sportif ouvert à tous) : CCAS La Garde
- Course d'orientation handi-valide : Comité Départemental de Course d'Orient
- Favoriser l'inclusion et participer au changement de regard sur le handicap : Association Comme les Autres
- Webinaires en soirée pour les parents d'enfants en situation de handicap : Association CORIDYS
- Plateforme régionale du logement adapté : Association Handitoit
- Centre de ressources à l'inclusion scolaire : Association CAP Ecole
- Dispositif sportif D-PASS ton Handicap pour toute personne handicapée : CDOS du Var
- Accompagnement des familles et intervenant du territoire : Association Lutins de l'Isle
- Projet citoyen d'intérêt général inclusif et écologique à la Seyne : Association RUBSACS
- Accueillir de nouveaux bénévoles en situation de handicap : Fédération bidépartementale des foyers ruraux 83/06
- Ateliers cuisine duo (Handicap et valide) et resto éphémère : Association APIIC



Diversité de champ d'intervention, de type d'acteur, et de rayonnement géographique.

Pour les organismes soutenus en 2024 sur l'inclusion :

Il faut obligatoirement transmettre à la CAF le bilan de l'action exclusivement sur le portail démarches simplifiées :

« CAF 83 - Bilan 2024 - Appel à projets Inclusion Handicap »

→ Si vous sollicitez une reconduction ou une autre subvention Caf : au plus tard le 28/02/2025

→ Si vous ne sollicitez pas de subvention Caf en 2025 : au plus tard le 28/02/2025

Que votre subvention de fonctionnement liée au handicap ait été attribuée via l'appel à projets 2024 ou via un autre recours (autre AAP, dossier généraliste) :

- Toute demande portant sur l'inclusion handicap devra en 2025 être faite via l'appel à projets dédié
- Aucun paiement ne peut être réalisé sans attestation URSSAF récente

Subventions d'investissement : règlement sur factures transmises en une ou plusieurs fois et comportant la mention "facture acquittée" + signature du représentant légal + tampon de la structure

3) Les aides collectives

Les aides collectives (aux partenaires d'action sociale) :

- Des bonus financiers pour les EAJE et ALSH
- Des subventions de fonctionnement sur demande (AAP Inclusion Handicap)
- Des subventions d'investissement sur demande (dossier classique)
- Des formations organisées
- Des dispositifs de soutien en appui aux pratiques (co-construits ou soutenus)

Les attendus des EAJE

- Un accueil inconditionnel
- Aucun coût lié au handicap facturé aux familles concernées
- Une collaboration étroite avec les parents (avant/pendant l'accueil)
- Une sensibilisation ou la formation des équipes
- Une vigilance sur de potentiels troubles du développement
- Des protocoles d'accueils adaptés aux jeunes enfants présentant des troubles
- Un partenariat avec les structures spécialisées
- Une réflexion globale sur la prise en compte du public (dans les jeux proposés, le mobilier, l'aisance des équipes...)



Le bonus Handicap en EAJE

Bilan après cinq années de mise en oeuvre :

| | Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis | Nombre d'heures correspondantes | Nombre d'EAJE concernés (sur un total de 239 équipements) | Montant global versé sur le bonus handicap en EAJE |
|-------------|--|---------------------------------|--|--|
| 2019 | 53 | NC | 49 | 105 655 € |
| 2020 | 120 | NC | 73 | 153 390 € |
| 2021 | 192 | 54187 | 98 | 305 615 € |
| 2022 | 201 | 82 863 | 101 | 308 693 € |
| 2023 | 186 | 92 737 | 99 | 344 302 € |

Rappels sur le bonus handicap en EAJE

- Le bonus ne se demande pas, il est automatiquement versé à partir de vos données d'activité communiquées via MonComptePartenaires
- Le bonus est progressif avec le nombre d'enfants avec troubles accueillis
- Plusieurs situations éligibles : enfants avec AEEH, suivi par une PCO, un CAMSP, pris en charge SESSAD ou SAFEP, attestation médicale de la Pmi...

Le guide “petite enfance inclusion handicap” pour les EAJE

ALLOCACTIONS FAMILIALES
Caf du Var

OFFRE DE SERVICE DE LA CAF DU VAR

GUIDE PETITE ENFANCE INCLUSION HANDICAP



#LaCafÀVosCôtés!

LE GUIDE PETITE ENFANCE ET INCLUSION HANDICAP

Le repérage précoce des écarts de développement comme l'accueil des jeunes enfants porteurs d'un handicap, possible en amont, représente des enjeux fondamentaux pour les acteurs de la petite enfance. Comme toutes les autres familles, celles concernées par des troubles de leur enfant ont des besoins de mode de garde. Elles ont aussi besoin d'une attention particulière car le diagnostic d'une pathologie est un chamboulement important.

Dans la continuité de la loi du 11 février 2005 garantissant un accueil non discriminatoire, il est essentiel d'anticiper la question des troubles de santé chez le jeune enfant afin que le temps d'accueil leur assure le plus adapté et profitable, sans mettre en difficulté les professionnels ou les autres enfants accueillis.

Ce guide a été réalisé à l'attention des professionnels d'accueil de jeune enfant, qu'ils interviennent en accueil collectif ou en accueil individuel. Vous y trouverez les repères et des éléments d'appui pour accompagner vos pratiques inclusives et ne pas être déboullés par des enfants porteurs d'un handicap.

Bonne lecture !

| | |
|---|---------|
| 1. Les enjeux | page 3 |
| Obligations et recommandations | page 5 |
| Un lien essentiel avec la famille | page 9 |
| 2. Les besoins particuliers liés à un accueil individuel | page 10 |
| 3. Le handicap et la PSE | page 10 |
| Bonnes pratiques en EAJE | page 9 |
| Appel à projets Inclusion Handicap | page 11 |
| Subventions d'investissement | page 11 |
| Aides financières destinées aux MAAM/assistantes en maternité | page 11 |
| 4. Les dispositifs partenariaux mobilisables gratuitement | page 11 |
| FRHRI | page 12 |
| CREAI PACA CORSE | page 12 |
| CORDEYS | page 13 |
| 5. La plateforme de compétences, formations et stages | page 14 |
| Le dispositif d'appui au parcours de la PSE (DAP) | page 14 |
| La plateforme de coordination et d'orientation (PCO) | page 14 |
| La Communauté 360 | page 14 |
| Vous contactez | page 15 |

1 - LES ENJEUX

L'âge moyen du diagnostic des troubles neurodéveloppementaux est de 7 ans, mais tend à être réduit grâce aux dispositifs de repérage précoce. Souvent les premiers signaux d'écarts au développement de l'enfant apparaissent dès la première année.

Le rôle des acteurs de la petite enfance est primordial car ils sont les premiers et parfois les seuls, hors sphère familiale, au contact de l'enfant. Leur qualification et leur position professionnelle offrent leur permettant d'être parmi les mieux placés pour constater des écarts de développement et favoriser l'accès de l'enfant à une prise en charge précoce lorsque celle-ci est nécessaire. Ils ont donc une grande responsabilité.

Dans le Var, le nombre d'enfants de moins de trois ans bénéficiaires de l'États (Allocation d'Inclusion de l'enfant handicapé) a pratiquement doublé les cinq dernières années, pour s'établir à 105 en janvier 2024, soit 0,5% de la classe d'âge. Ils sont près de 3% entre 4 et 11 ans. Ce nombre d'enfants tend à augmenter sans que des professionnels de Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ou parcours de soin ou de diagnostic, sans parler de ces statistiques sur le processus de reconnaissance du handicap ont bégayé et parfois complexe. Le Ministère de la Santé indique que chaque année en France, 10% des enfants naissent avec un trouble de santé ou un handicap.

En matière d'inclusion, les professionnels de la petite enfance sont donc mobilisés sur deux missions :

- L'accueil des enfants avec un handicap moteur ou sensoriel aisé, ou dont des troubles ne sont déjà ni diagnostiqués, ou à minima repères au moment de l'inscription.
- Ces enfants nécessitent parfois des aménagements spécifiques ou un ajustement des modalités de fonctionnement habituelles parfois difficiles sur un plan d'accueil individuelisé (PDI).
- Une intervention si les premiers troubles ne marquent pendant le temps d'accueil, ce qui implique la mobilisation de tiers spécialisés ou d'outils adaptés, ainsi qu'un accompagnement de la famille et des conseils à l'orientation. Plus la prise en charge des troubles est précocée alors que l'enfant bénéficie d'une grande plasticité cérébrale, plus l'enfant aura des chances d'inclusion et d'intégration dans la société.

2 - LES BESOINS PARTICULIERS LIÉS À UN ACCUEIL INDIVIDUEL

Les parents de jeunes enfants ont parfois conscience du développement atypique de leur bébé, mais ce n'est pas toujours le cas. D'une prise de conscience est toujours doublement, double d'émotions, souvent de l'angoisse, le regard des autres, le quotidien et les soins qu'un diagnostic occasionnel. Le professionnel doit donc avec empathie comprendre l'état d'esprit de la famille ou de celui du parent est particulièrement complexe. Même si les repères de prise en charge précoce sont à la famille à brève de temps pour accepter que son enfant nécessite peut-être une attention spécifique.

Il est indispensable d'échanger avec la famille avec précision et douceur et de formuler avec le professionnel spécialisé à même de répondre à ses questions et d'accompagner au mieux l'enfant, pour son bien-être. La famille doit également être informée de ce que le professionnel de la petite enfance accueille (ou continue d'accueillir) l'enfant, même si cela se fera peut-être en adaptant les modalités d'accueil.

L'accueil des enfants porteurs de troubles, et globalement la mise en place de cette prise en charge, est une source d'ajustement de la localisation pour l'enfant concerné mais également pour ses pairs. Par ailleurs, tous les enfants ne relient pas du mieux spécialisé, toutes les familles y ont une aversion, et ce qui est très limité et l'accueil n'estement effectif sur ses familles complètes.

3 - LES BESOINS PARTICULIERS LIÉS À UN ACCUEIL COLLECTIF

Les assistants maternels comme les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ont un besoin d'équipement pour accueillir des enfants en situation de handicap. La loi de 2005 les oblige en revanche à accueillir des enfants en situation de handicap en mettant en œuvre des aménagements nécessaires. Ces aménagements peuvent être de différentes natures : confort de personnel, réaménagement de l'espace, mise en place d'un espace sensoriel apaisant, mobilisation de partenariats, utilisation de matériel innovant (comme autisme) peut-être adapté, l'adaptation des horaires d'accueil.

UN LIEN ESSENTIEL AVEC LA FAMILLE

Les parents de jeunes enfants ont parfois conscience du développement atypique de leur bébé, mais ce n'est pas toujours le cas. D'une prise de conscience est toujours doublement, double d'émotions, souvent de l'angoisse, le regard des autres, le quotidien et les soins qu'un diagnostic occasionnel. Le professionnel doit donc avec empathie comprendre l'état d'esprit de la famille ou de celui du parent est particulièrement complexe. Même si les repères de prise en charge précoce sont à la famille à brève de temps pour accepter que son enfant nécessite peut-être une attention spécifique.

Il est indispensable d'échanger avec la famille avec précision et douceur et de formuler avec le professionnel spécialisé à même de répondre à ses questions et d'accompagner au mieux l'enfant, pour son bien-être. La famille doit également être informée de ce que le professionnel de la petite enfance accueille (ou continue d'accueillir) l'enfant, même si cela se fera peut-être en adaptant les modalités d'accueil.

L'accueil des enfants porteurs de troubles, et globalement la mise en place de cette prise en charge, est une source d'ajustement de la localisation pour l'enfant concerné mais également pour ses pairs. Par ailleurs, tous les enfants ne relient pas du mieux spécialisé, toutes les familles y ont une aversion, et ce qui est très limité et l'accueil n'estement effectif sur ses familles complètes.

4 - LES DISPOSITIFS PARTENARIAUX MOBILISABLES GRATUITEMENT

Le PARIH 83 est un dispositif d'accompagnement des personnes handicapées en situation de handicap. Il est financé par le Département de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Il a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des personnes handicapées en situation de handicap. Il propose des services tels que l'accompagnement personnalisé, la formation professionnelle, l'insertion professionnelle, etc.

Le PARIH 83 est un dispositif d'accompagnement des personnes handicapées en situation de handicap. Il est financé par le Département de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Il a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des personnes handicapées en situation de handicap. Il propose des services tels que l'accompagnement personnalisé, la formation professionnelle, l'insertion professionnelle, etc.

5 - ET POUR LES ENFANTS, LES DISPOSITIFS À COMMUNIQUER ET À RELAYER

Le PARIH 83 est un dispositif d'accompagnement des personnes handicapées en situation de handicap. Il est financé par le Département de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Il a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des personnes handicapées en situation de handicap. Il propose des services tels que l'accompagnement personnalisé, la formation professionnelle, l'insertion professionnelle, etc.

Le PARIH 83 est un dispositif d'accompagnement des personnes handicapées en situation de handicap. Il est financé par le Département de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Il a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des personnes handicapées en situation de handicap. Il propose des services tels que l'accompagnement personnalisé, la formation professionnelle, l'insertion professionnelle, etc.

6 - LES BONNES PRATIQUES REPERTES POUR UN ACCUEIL INCLUSIF

La composition des équipes en EAJE peut intégrer des professionnels de la petite enfance et des familles un guide de repérage des écarts de développement. Téléchargeable gratuitement. Il permet d'objectiver les difficultés observées et de servir de support à la première échange avec le parent, qui pourra à son tour si nécessaire solliciter l'aide pour aborder la situation avec son médecin. Il peut être utilisé en toute une fois par un après de l'ensemble des enfants accueillis.

Pour accéder, scannez ou cliquez sur le QR code ci-contre.

La composition des équipes en EAJE peut intégrer des professionnels de la petite enfance et des familles un guide de repérage des écarts de développement. Téléchargeable gratuitement. Il permet d'objectiver les difficultés observées et de servir de support à la première échange avec le parent, qui pourra à son tour si nécessaire solliciter l'aide pour aborder la situation avec son médecin. Il peut être utilisé en toute une fois par un après de l'ensemble des enfants accueillis.

7 - LES BESOINS PARTICULIERS LIÉS À UN ACCUEIL COLLECTIF

Le repérage précoce des écarts de développement comme l'accueil des jeunes enfants porteurs d'un handicap, possible en amont, représente des enjeux fondamentaux pour les acteurs de la petite enfance. Comme toutes les autres familles, celles concernées par des troubles de leur enfant ont des besoins de mode de garde. Elles ont aussi besoin d'une attention particulière car le diagnostic d'une pathologie est un chamboulement important.

Dans la continuité de la loi du 11 février 2005 garantissant un accueil non discriminatoire, il est essentiel d'anticiper la question des troubles de santé chez le jeune enfant afin que le temps d'accueil leur assure le plus adapté et profitable, sans mettre en difficulté les professionnels ou les autres enfants accueillis.

Ce guide a été réalisé à l'attention des professionnels d'accueil de jeune enfant, qu'ils interviennent en accueil collectif ou en accueil individuel. Vous y trouverez les repères et des éléments d'appui pour accompagner vos pratiques inclusives et ne pas être déboullés par des enfants porteurs d'un handicap.

Bonne lecture !

8 - LES BESOINS PARTICULIERS LIÉS À UN ACCUEIL INDIVIDUEL

Les parents de jeunes enfants ont parfois conscience du développement atypique de leur bébé, mais ce n'est pas toujours le cas. D'une prise de conscience est toujours doublement, double d'émotions, souvent de l'angoisse, le regard des autres, le quotidien et les soins qu'un diagnostic occasionnel. Le professionnel doit donc avec empathie comprendre l'état d'esprit de la famille ou de celui du parent est particulièrement complexe. Même si les repères de prise en charge précoce sont à la famille à brève de temps pour accepter que son enfant nécessite peut-être une attention spécifique.

Il est indispensable d'échanger avec la famille avec précision et douceur et de formuler avec le professionnel spécialisé à même de répondre à ses questions et d'accompagner au mieux l'enfant, pour son bien-être. La famille doit également être informée de ce que le professionnel de la petite enfance accueille (ou continue d'accueillir) l'enfant, même si cela se fera peut-être en adaptant les modalités d'accueil.

L'accueil des enfants porteurs de troubles, et globalement la mise en place de cette prise en charge, est une source d'ajustement de la localisation pour l'enfant concerné mais également pour ses pairs. Par ailleurs, tous les enfants ne relient pas du mieux spécialisé, toutes les familles y ont une aversion, et ce qui est très limité et l'accueil n'estement effectif sur ses familles complètes.

9 - ET POUR LES ENFANTS, LES DISPOSITIFS À COMMUNIQUER ET À RELAYER

Le PARIH 83 est un dispositif d'accompagnement des personnes handicapées en situation de handicap. Il est financé par le Département de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Il a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des personnes handicapées en situation de handicap. Il propose des services tels que l'accompagnement personnalisé, la formation professionnelle, l'insertion professionnelle, etc.

Le PARIH 83 est un dispositif d'accompagnement des personnes handicapées en situation de handicap. Il est financé par le Département de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Il a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des personnes handicapées en situation de handicap. Il propose des services tels que l'accompagnement personnalisé, la formation professionnelle, l'insertion professionnelle, etc.

10 - LES BESOINS PARTICULIERS LIÉS À UN ACCUEIL COLLECTIF

Le repérage précoce des écarts de développement comme l'accueil des jeunes enfants porteurs d'un handicap, possible en amont, représente des enjeux fondamentaux pour les acteurs de la petite enfance. Comme toutes les autres familles, celles concernées par des troubles de leur enfant ont des besoins de mode de garde. Elles ont aussi besoin d'une attention particulière car le diagnostic d'une pathologie est un chamboulement important.

Dans la continuité de la loi du 11 février 2005 garantissant un accueil non discriminatoire, il est essentiel d'anticiper la question des troubles de santé chez le jeune enfant afin que le temps d'accueil leur assure le plus adapté et profitable, sans mettre en difficulté les professionnels ou les autres enfants accueillis.

Ce guide a été réalisé à l'attention des professionnels d'accueil de jeune enfant, qu'ils interviennent en accueil collectif ou en accueil individuel. Vous y trouverez les repères et des éléments d'appui pour accompagner vos pratiques inclusives et ne pas être déboullés par des enfants porteurs d'un handicap.

Bonne lecture !

11 - LES BESOINS PARTICULIERS LIÉS À UN ACCUEIL INDIVIDUEL

Les parents de jeunes enfants ont parfois conscience du développement atypique de leur bébé, mais ce n'est pas toujours le cas. D'une prise de conscience est toujours doublement, double d'émotions, souvent de l'angoisse, le regard des autres, le quotidien et les soins qu'un diagnostic occasionnel. Le professionnel doit donc avec empathie comprendre l'état d'esprit de la famille ou de celui du parent est particulièrement complexe. Même si les repères de prise en charge précoce sont à la famille à brève de temps pour accepter que son enfant nécessite peut-être une attention spécifique.

Il est indispensable d'échanger avec la famille avec précision et douceur et de formuler avec le professionnel spécialisé à même de répondre à ses questions et d'accompagner au mieux l'enfant, pour son bien-être. La famille doit également être informée de ce que le professionnel de la petite enfance accueille (ou continue d'accueillir) l'enfant, même si cela se fera peut-être en adaptant les modalités d'accueil.

L'accueil des enfants porteurs de troubles, et globalement la mise en place de cette prise en charge, est une source d'ajustement de la localisation pour l'enfant concerné mais également pour ses pairs. Par ailleurs, tous les enfants ne relient pas du mieux spécialisé, toutes les familles y ont une aversion, et ce qui est très limité et l'accueil n'estement effectif sur ses familles complètes.

12 - LES BESOINS PARTICULIERS LIÉS À UN ACCUEIL COLLECTIF

Le repérage précoce des écarts de développement comme l'accueil des jeunes enfants porteurs d'un handicap, possible en amont, représente des enjeux fondamentaux pour les acteurs de la petite enfance. Comme toutes les autres familles, celles concernées par des troubles de leur enfant ont des besoins de mode de garde. Elles ont aussi besoin d'une attention particulière car le diagnostic d'une pathologie est un chamboulement important.

Dans la continuité de la loi du 11 février 2005 garantissant un accueil non discriminatoire, il est essentiel d'anticiper la question des troubles de santé chez le jeune enfant afin que le temps d'accueil leur assure le plus adapté et profitable, sans mettre en difficulté les professionnels ou les autres enfants accueillis.

Ce guide a été réalisé à l'attention des professionnels d'accueil de jeune enfant, qu'ils interviennent en accueil collectif ou en accueil individuel. Vous y trouverez les repères et des éléments d'appui pour accompagner vos pratiques inclusives et ne pas être déboullés par des enfants porteurs d'un handicap.

Bonne lecture !

13 - LES BESOINS PARTICULIERS LIÉS À UN ACCUEIL INDIVIDUEL

Les parents de jeunes enfants ont parfois conscience du développement atypique de leur bébé, mais ce n'est pas toujours le cas. D'une prise de conscience est toujours doublement, double d'émotions, souvent de l'angoisse, le regard des autres, le quotidien et les soins qu'un diagnostic occasionnel. Le professionnel doit donc avec empathie comprendre l'état d'esprit de la famille ou de celui du parent est particulièrement complexe. Même si les repères de prise en charge précoce sont à la famille à brève de temps pour accepter que son enfant nécessite peut-être une attention spécifique.

Il est indispensable d'échanger avec la famille avec précision et douceur et de formuler avec le professionnel spécialisé à même de répondre à ses questions et d'accompagner au mieux l'enfant, pour son bien-être. La famille doit également être informée de ce que le professionnel de la petite enfance accueille (ou continue d'accueillir) l'enfant, même si cela se fera peut-être en adaptant les modalités d'accueil.

L'accueil des enfants porteurs de troubles, et globalement la mise en place de cette prise en charge, est une source d'ajustement de la localisation pour l'enfant concerné mais également pour ses pairs. Par ailleurs, tous les enfants ne relient pas du mieux spécialisé, toutes les familles y ont une aversion, et ce qui est très limité et l'accueil n'estement effectif sur ses familles complètes.

ALLOCACTIONS FAMILIALES
Caf du Var

Il comporte un rappel des enjeux, obligations, bonnes pratiques, leviers mobilisables. Il a été édité et diffusé en Juillet 2024 à tous les EAJE

Les attendus des ALSH

- Un accueil inconditionnel
- Aucun coût lié au handicap facturé aux familles concernées
- Une collaboration étroite avec les parents (avant/pendant l'accueil)
- Une sensibilisation ou la formation des équipes
- Des protocoles d'accueils adaptés aux enfants
- Une communication pro-active sur le territoire, et un travail sur les documents communiqués aux familles (projet, inscription...)
- Un partenariat avec les structures spécialisées
- Une réflexion globale sur la prise en compte du public (dans les jeux proposés, le mobilier, l'aisance des équipes...)



Ressources

- Guide local sur la prise en compte du handicap en centre de loisirs (législation, conseils, bonnes pratiques...)
- Courrier de direction de la Caf du Var à destination des parents



Le guide "inclusion américain" pour les ALSH



L'OFFRE DE SERVICE DE LA CAF DU VAR

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT



L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



#LaCafÀVosCôtés!

LES ENJEUX

QUELQUES CHIFFRES

- ➔ Plus de 500 enfants de 3 à 17 ans perçoivent l'Allocation et l'Éducation de l'Enfant Handicapé (AESH) dans le Var.
- ➔ A ce chiffre il convient de rajouter les enfants dont le handicap est en cours de diagnostic, ou de reconnaissance, car ce processus est long, ainsi que tous les enfants dont le handicap n'est pas encore repéré.
- ➔ Concernant les centres, on dispose en moyenne d'un lieu de 20% de centres des autres familles avec handicap.
- ➔ 75 % enfants de 3 à 17 ans bénéficient d'une aide humaine individuelle ou mutualisée.
- ➔ Moins de 100 enfants sont accueillis en établissement médico-social.
- ➔ Les autres enfants sont en situation dans des classes ordinaires ou aménagées (type ULIS).



POURQUOI ACCUEILLIR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- PARCE QUE C'EST UNE OBLIGATION LÉGALE**
 - ➔ Répondre à l'obligation de l'État en matière de soins médicaux et sociaux en matière de handicap.
 - ➔ Répondre à l'obligation de l'État en matière de soins médicaux et sociaux en matière de handicap.
 - ➔ Répondre à l'obligation de l'État en matière de soins médicaux et sociaux en matière de handicap.
- PARCE QUE C'EST BIEN QUE AMARRER UNE NÉCESSITÉ**
 - ➔ Les familles des enfants en situation de handicap ont besoin de repérer et de recevoir des informations et des conseils adaptés à leur situation.
 - ➔ Les besoins d'accueil en milieu ordinaire sont nombreux.
 - ➔ Les familles d'enfants handicapés ont besoin de repérer et de recevoir des informations et des conseils adaptés à leur situation.
 - ➔ Les familles d'enfants handicapés ont besoin de repérer et de recevoir des informations et des conseils adaptés à leur situation.
- PARCE QUE LES AMÉNAGEMENTS BÉNÉFICENT À TOUS**
 - ➔ Les adaptations prévues pour les enfants en situation de handicap profitent généralement à tous les enfants accueillis.
 - ➔ Les adaptations prévues pour les enfants en situation de handicap profitent généralement à tous les enfants accueillis.
 - ➔ Les adaptations prévues pour les enfants en situation de handicap profitent généralement à tous les enfants accueillis.

LES ENJEUX

LES OBLIGATIONS & RECOMMANDATIONS

Les obligations de l'État en matière de soins médicaux et sociaux en matière de handicap sont définies par la loi n° 105 du 13 juillet 2005 relative à l'égalité des territoires de l'éducation et de la formation.

Concernant le repérage de l'enfant, il est conseillé de ne pas attendre l'entrée de l'enfant handicapé dans le groupe scolaire et de faire appel à la CAF du Var pour obtenir des conseils et des aides.

De nombreux enfants bénéficient d'une AESH lors de la scolarisation. Si ce n'est pas le cas, il est recommandé de demander à la CAF du Var de financer une AESH pour l'enfant.

Concernant le repérage de l'enfant, il est conseillé de ne pas attendre l'entrée de l'enfant handicapé dans le groupe scolaire et de faire appel à la CAF du Var pour obtenir des conseils et des aides.

De nombreux enfants bénéficient d'une AESH lors de la scolarisation. Si ce n'est pas le cas, il est recommandé de demander à la CAF du Var de financer une AESH pour l'enfant.

UN BIEN ESSENTIEL AVEC LES PARENTS & LES FAMILLES

Certains professionnels signalent des difficultés relationnelles avec des familles d'enfants à besoins particuliers qui seraient « exigeantes », « agressives » ou « très pressives » par rapport aux mesures de accompagnement à mettre en place.

Longue l'un de leurs enfants est en situation de handicap, les parents voient leur quotidien se transformer. Ils ont besoin de repérer et de recevoir des informations et des conseils adaptés à leur situation.

Enfin, il est important de noter que tous les enfants ont droit à une éducation et à une formation, quel que soit leur handicap.

Il est important de noter que tous les enfants ont droit à une éducation et à une formation, quel que soit leur handicap.

LES BONNES PRATIQUES REPERCÉES

LE PROJET ÉDUCATIF

- ➔ Réviser les familles en commençant les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap dans votre dossier d'inscription/feuille internet/projet pédagogique.
- ➔ Travailler sur l'inclusion à l'échelle du territoire en travaillant les différents acteurs et en construisant plusieurs projets cohérents.
- ➔ Mettre en place un projet d'accueil individualisé autour de l'enfant accueilli, qui prend en compte ses habitudes, ses capacités, ses besoins, ses attentes, etc.
- ➔ Faire le point avec l'équipe d'animation sur les éventuelles priorités et objectifs liés aux besoins de l'enfant accueilli.
- ➔ Analyser l'accueil d'enfants en situation de handicap en analysant les pratiques, les habitudes, les attentes, etc.
- ➔ Partager le projet éducatif et les modalités de la structure, qui doivent être connus des professionnels de l'AESH, des agents professionnels, du directeur et de toute l'équipe d'animation du centre de loisirs.

EN CAS D'URGENCE

- ➔ Identifier les critères obligés qui font que mettre avec des aménagements, tel que le temps de repos, ou un temps réduit dans la semaine.
- ➔ Identifier les critères obligés qui font que mettre avec des aménagements, tel que le temps de repos, ou un temps réduit dans la semaine.
- ➔ Identifier les critères obligés qui font que mettre avec des aménagements, tel que le temps de repos, ou un temps réduit dans la semaine.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

- ➔ Mission nationale Inclusion à Handicap
- ➔ Guide Inclusion à Handicap

LES ENJEUX

LES OBLIGATIONS & RECOMMANDATIONS

Les obligations de l'État en matière de soins médicaux et sociaux en matière de handicap sont définies par la loi n° 105 du 13 juillet 2005 relative à l'égalité des territoires de l'éducation et de la formation.

Concernant le repérage de l'enfant, il est conseillé de ne pas attendre l'entrée de l'enfant handicapé dans le groupe scolaire et de faire appel à la CAF du Var pour obtenir des conseils et des aides.

De nombreux enfants bénéficient d'une AESH lors de la scolarisation. Si ce n'est pas le cas, il est recommandé de demander à la CAF du Var de financer une AESH pour l'enfant.

Concernant le repérage de l'enfant, il est conseillé de ne pas attendre l'entrée de l'enfant handicapé dans le groupe scolaire et de faire appel à la CAF du Var pour obtenir des conseils et des aides.

De nombreux enfants bénéficient d'une AESH lors de la scolarisation. Si ce n'est pas le cas, il est recommandé de demander à la CAF du Var de financer une AESH pour l'enfant.

UN BIEN ESSENTIEL AVEC LES PARENTS & LES FAMILLES

Certains professionnels signalent des difficultés relationnelles avec des familles d'enfants à besoins particuliers qui seraient « exigeantes », « agressives » ou « très pressives » par rapport aux mesures de accompagnement à mettre en place.

Longue l'un de leurs enfants est en situation de handicap, les parents voient leur quotidien se transformer. Ils ont besoin de repérer et de recevoir des informations et des conseils adaptés à leur situation.

Enfin, il est important de noter que tous les enfants ont droit à une éducation et à une formation, quel que soit leur handicap.

Il est important de noter que tous les enfants ont droit à une éducation et à une formation, quel que soit leur handicap.

LES BONNES PRATIQUES REPERCÉES

LE PROJET ÉDUCATIF

- ➔ Réviser les familles en commençant les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap dans votre dossier d'inscription/feuille internet/projet pédagogique.
- ➔ Travailler sur l'inclusion à l'échelle du territoire en travaillant les différents acteurs et en construisant plusieurs projets cohérents.
- ➔ Mettre en place un projet d'accueil individualisé autour de l'enfant accueilli, qui prend en compte ses habitudes, ses capacités, ses besoins, ses attentes, etc.
- ➔ Faire le point avec l'équipe d'animation sur les éventuelles priorités et objectifs liés aux besoins de l'enfant accueilli.
- ➔ Analyser l'accueil d'enfants en situation de handicap en analysant les pratiques, les habitudes, les attentes, etc.
- ➔ Partager le projet éducatif et les modalités de la structure, qui doivent être connus des professionnels de l'AESH, des agents professionnels, du directeur et de toute l'équipe d'animation du centre de loisirs.

EN CAS D'URGENCE

- ➔ Identifier les critères obligés qui font que mettre avec des aménagements, tel que le temps de repos, ou un temps réduit dans la semaine.
- ➔ Identifier les critères obligés qui font que mettre avec des aménagements, tel que le temps de repos, ou un temps réduit dans la semaine.
- ➔ Identifier les critères obligés qui font que mettre avec des aménagements, tel que le temps de repos, ou un temps réduit dans la semaine.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

- ➔ Mission nationale Inclusion à Handicap
- ➔ Guide Inclusion à Handicap

CE QUE LA CAF PEUT FAIRE POUR VOUS

LES BONUS INCLUSION HANDICAP

Objectif : réaliser la prestation de service AESH, ce bonus permet d'aider les gestionnaires à financer les besoins de personnel.

Montant : ASE, pour chaque heure d'accueil d'un enfant qui perçoit l'AESH.

Démarche : vous devez déposer une demande de bonus auprès de la CAF du Var.

LES SURVEILLANCES DE FONCTIONNEMENT

Objectif : vérifier que les gestionnaires, particulièrement les équipes de terrain, ont bien compris le handicap, qu'il est bien pris en compte dans le projet éducatif, et que les conditions d'accueil sont adaptées à la situation de l'enfant.

Démarche : cette surveillance se réalise au moyen de l'outil de suivi « Inclusion Handicap ».

LES SURVEILLANCES D'INVESTISSEMENT

Objectif : permettre la mise en service d'un matériel, la rénovation des lieux pour les enfants handicapés, la création d'un espace service, l'acquisition de matériel, etc.

Démarche : cette surveillance se réalise au moyen de l'outil de suivi « Inclusion Handicap ».

PARTENARIAT & RESSOURCES UTILES

LES PLATEFORMES DE COORDINATION ET D'ORIENTATION (PCO)

Le handicap nécessite une prise en charge globale. Or, le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni pour les parents.

La détection repose sur la mise en place de plateformes d'orientation et de coordination capables de proposer aux familles, dès les premiers signes d'alerte, une prise en charge adaptée à leur situation.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

- ➔ Mission nationale Inclusion à Handicap
- ➔ Guide Inclusion à Handicap

UN PARAI POUR LE VAR I

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le Plan d'Appui et de Ressources Inclusion Handicap est un équipement dédié dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles du Var (SDSF) 2020-2023 par la CAF du Var, l'ARS PACA, la MSA, Provence Avenir, le Conseil Départemental du Var et la MDPH du Var.

Le PARI a pour objectif et ambition de promouvoir, faciliter, soutenir et généraliser l'accès effectif et la pleine participation des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap (0 à 20 ans), notamment en milieu ordinaire et sans structure de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le PARI est un lieu de référence pour toutes les questions générales relatives à l'inclusion ou pour une problématique spécifique qui émerge.

Il peut répondre à vos questions, orienter vers des dispositifs, accompagner les familles, organiser les besoins d'accueil, réaliser des médiations avec les familles et vous proposer des outils et méthodes à mettre en place sur votre site.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

- ➔ Mission nationale Inclusion à Handicap
- ➔ Guide Inclusion à Handicap

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

- ➔ Mission nationale Inclusion à Handicap
- ➔ Guide Inclusion à Handicap

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

- ➔ Mission nationale Inclusion à Handicap
- ➔ Guide Inclusion à Handicap

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

- ➔ Mission nationale Inclusion à Handicap
- ➔ Guide Inclusion à Handicap

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

- ➔ Mission nationale Inclusion à Handicap
- ➔ Guide Inclusion à Handicap

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

- ➔ Mission nationale Inclusion à Handicap
- ➔ Guide Inclusion à Handicap

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

- ➔ Mission nationale Inclusion à Handicap
- ➔ Guide Inclusion à Handicap

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

- ➔ Mission nationale Inclusion à Handicap
- ➔ Guide Inclusion à Handicap

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs difficultés et leurs besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES À CONSTATER

Le CREAI PACA Corse propose des rendez-vous d'échange et d'analyse des professionnels soutenus par la CAF du Var.

Ces temps en petits groupes de 8 professionnels de structures différentes sont proposés une fois par mois en visioconférence et permettent à plusieurs professionnels de partager leurs

Courriers direction Caf du Var à destination des parents

Branches Développement Social
JO / FAM / LB

Toulon le 1^{er} août 2024

A l'attention des responsables légaux des jeunes enfants porteurs de handicap et accueillis en centre de loisirs périscolaire ou extrascolaire

Objet : Transmission des justificatifs concernant votre enfant.

Madame, Monsieur,

Les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent les établissements de l'enfance et de la jeunesse en leur accordant des financements qui permettent de réduire le coût de l'accueil facturé aux parents.

Les CAF ont mis en place une aide financière complémentaire à destination des gestionnaires de centres de loisirs périscolaires (matin, midi, soir les jours d'école et le mercredi) ou extrascolaires (pendant les vacances scolaires) qui accueillent des enfants en situation de handicap. Ces financements permettent aux professionnels qui accueillent votre enfant de renforcer ou former leur équipe, d'acquérir du matériel spécifique, ou encore recourir à des intervenants spécialisés. Grâce à cette aide, votre enfant sera donc accueilli dans de meilleures conditions.

Pour bénéficier de cette aide financière, le gestionnaire du centre de loisirs périscolaire ou extrascolaire doit disposer, pour chaque enfant concerné par un handicap quel qu'il soit d'un des justificatifs suivants :

- Notification AEEH délivrée par la MDPH
- Attestation de paiement de l'AEEH délivrée par la CAF

Pour la conservation de ces documents, comme des autres relevant de situations individuelles, les gestionnaires de centres de loisirs sont soumis à un devoir de rigueur et de confidentialité.

La transmission d'un justificatif sur la situation de votre enfant permettra à votre centre de loisirs de disposer de nouveaux moyens pour personnaliser l'accueil, et je ne peux ainsi que vous inciter à le faire. Le responsable du centre pourra vous apporter des informations complémentaires si vous le souhaitez.

Avec mes meilleures considérations,

Le Directeur de la CAF du Var
Julien ORLANDINI



Caf du Var
BP 1405
83056 Toulon Cedex
www.caf.fr

Branches Développement Social
JO / FAM / LB

Toulon le 1^{er} août 2024

A l'attention des responsables légaux des jeunes enfants porteurs de troubles de santé et accueillis en crèche

Objet : Transmission des justificatifs concernant votre enfant.

Madame, Monsieur,

Les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent les établissements de la petite-enfance en leur accordant des financements qui permettent de réduire le coût de l'accueil facturé aux parents.

Les CAF ont mis en place une aide financière complémentaire à destination des gestionnaires de crèche qui accueillent les enfants porteurs de troubles de santé. Ces financements permettent aux professionnels qui accueillent votre enfant de renforcer ou former leur équipe, d'acquérir du matériel spécifique, ou encore recourir à des intervenants spécialisés.

Pour bénéficier de cette aide financière, le gestionnaire de votre crèche doit disposer, pour chaque enfant concerné par un trouble de santé, d'un des justificatifs suivants :

- ✓ Notification AEEH délivrée par la MDPH
- ✓ Attestation d'entrée de l'enfant en parcours « bilan / intervention précoce » délivrée par la Plateforme de Coordination ou d'Orientation (PCO)
- ✓ Attestation de prise en charge régulière délivrée par un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPSP)
- ✓ Notification de la MDPH pour prise en charge en Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) ou en Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP)
- ✓ Attestation médicale délivrée par un centre hospitalier ou un médecin de Pmi, précisant que l'enfant nécessite une prise en charge globale thérapeutique, éducative et/ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie sensitive ou motrice.

Pour la conservation de ces documents, comme des autres relevant de situations individuelles, les gestionnaires de crèches sont soumis à un devoir de rigueur et de confidentialité.

La transmission d'un justificatif sur l'état de santé de votre enfant permettra à votre crèche de disposer de nouveaux moyens pour personnaliser l'accueil des tout-petits, et je ne peux ainsi que vous inciter à le faire. Le responsable de la crèche pourra vous apporter des informations complémentaires si vous le souhaitez.

Avec mes meilleures considérations,

Le Directeur de la CAF du Var
Julien ORLANDINI



Caf du Var
BP 1405
83056 Toulon Cedex
www.caf.fr

Ils comportent un rappel aux parents de fournir les justificatifs nécessaires aux établissements d'accueil pour bénéficier du bonus inclusif.

Diffusés à tous les gestionnaires de centres de loisirs et EAJE.
Disponibles sur demande auprès de la conseillère thématique Inclusion Handicap

Le bonus Inclusif en ALSH

Bilan après cinq années de mise en oeuvre :

| | Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis | Nombre d'heures correspondantes | Nombre d'ALSH concernés (sur un total de 336 équipements) | Montant global versé sur le bonus inclusif en ALSH |
|-------------|--|---------------------------------|---|--|
| 2019 | 685 | 91 366 | 112 | 274 098 € |
| 2020 | 1172 | 129 480 | 107 | 388 440 € |
| 2021 | 1478 | 145 375 | 121 | 431 125 € |
| 2022 | 1361 | 211 555 | 151 | 907 730 € |
| 2023 | 1454 | 242 116 | 120 | 1 082 648 € |

Rappels sur le bonus inclusif en ALSH

- Le bonus ne se demande pas, il est automatiquement versé à partir de vos données d'activité communiquées via formulaire prev. puis MonComptePartenaires
- Permet de soutenir le renfort de personnel parfois nécessaire à l'accueil
- Le bonus est proportionnel à l'accueil, pour chaque heure d'accueil d'un enfant bénéficiaire de l'**AEEH (uniquement et avec justificatifs)** et se cumule à la PS ALSH

Nouveauté

Le bonus inclusion passe de 4,5€ par heure à 3,9€ par heure.

Plan de formation “Loisirs & Handicap” pour les ALSH

Une reconduction depuis 2019 et pour 2025-2026 autour de 7 modules :

Module socle : Les conditions d'un accueil inclusif réussi (socle de 2 jours)

Module 1 : Le lien avec les familles

Module 2 : Les troubles du spectre autistique

Module 3 : Les troubles "DYS" et l'hyperactivité

Module 4 : Les troubles du comportement

Module 5 : Organiser des activités inclusives au centre

Module 6 : Organiser des sorties accessibles à tous

Module 7 : Accompagnement personnalisé (sur 2 jours)

Les jours de formation sont entièrement pris en charge et se déroulent sur des créneaux de 6h à 8h à déterminer entre le gestionnaire et l'organisme de formation. **Le gestionnaire de centre de loisirs pourra demander que la journée soit dispensée en deux demi-journées.**

Les formations peuvent se dérouler dans tout le Var, dans des locaux proposés par les gestionnaires d'ALSH.

Plan de formation “Loisirs & Handicap” pour les ALSH

Une inscription aux modules réalisée par le PARIH du Var, qui est l’opérateur en lien entre les ALSH et les formateurs.

- Le PARIH conseille et définit les modules en fonction des besoins de l’ALSH
- Le PARIH suit le nombre de jours disponibles et définit l’opérateur adapté
- Le PARIH arbitre sur les priorités
- Le PARIH peut relancer sur les disponibilités éventuelles en fin d’année

ALSH prioritaires :

- Ceux en difficulté avec un accueil effectif d’enfant(s) en situation de handicap
- Ceux repérés par le PARIH qui acceptent cette préconisation
- Ceux n’ayant jamais bénéficié des précédents plans de formation
- Ceux ayant renouvelé intégralement ou presque leurs équipes
- Ceux présents dans un réseau territorial d’échanges sur l’inclusion impulsé par la CTG

Les subventions d'investissement

Des subventions d'investissement sont possibles via le dossier de demande de subvention généraliste.

Généralement plafonnées à une prise en charge CAF de 40%, les dépenses liées à l'inclusion peuvent faire l'objet d'un soutien plus conséquent.

- Mise en accessibilité d'équipements soutenus par la CAF
- Acquisition de mobilier adapté et inclusif
- Signalétique adaptée
- Achat de matériel sportif ou culturel inclusif utilisé dans des projets soutenus par la CAF
- Rénovation ou création d'espaces intérieurs ou extérieurs adaptés à du public handicap (parcours sensoriel et motricité, espace Snoezelen...)

4) Le Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion Handicap



Le PARIH, c'est :

- Une vocation départementale
- Destiné à tous les acteurs au contact des 0-20 ans et leur famille
 - et en particulier ceux du milieu ordinaire, non spécialistes du handicap : crèches, RPE, centres de loisirs, CCAS, clubs sportifs, LAEP...
- Un appui à toute problématique d'inclusion
 - formation, conseils, analyse des besoins d'accueil des enfants...
- Une valorisation de l'existant, une diffusion de l'information
- Une analyse des besoins manquants grâce à un observatoire

L'association qui porte le PARIH 83 est composée des structures suivantes :



Les missions du PARIH 83

Les acteurs varois peuvent solliciter le PARIH pour :

- L'analyse des besoins d'accueil d'un enfant et les aménagements à mettre en place
- Les demandes de formation des équipes
- La participation aux travaux sur les territoires
- L'impulsion de réseaux locaux sur les territoires
- Du conseil et de l'expertise
- Une intervention autour d'une situation problématique d'accueil
- La sensibilisation des enfants à l'inclusion
- Le prêt de malles pédagogiques pour préparer des activités inclusives
- Une visibilité sur l'existant et les moyens mobilisables en fonction des problématiques
- Relayer et valoriser les dispositifs existants
- Une mise en lien avec un autre opérateur



CONTACTS :

Responsable : Cédric CHEVALLIER

✉ contact@parih83.fr

🌐 www.parih83.fr



Le développement de TIPI

UNE APPLICATION POUR TOUS LES PARENTS.



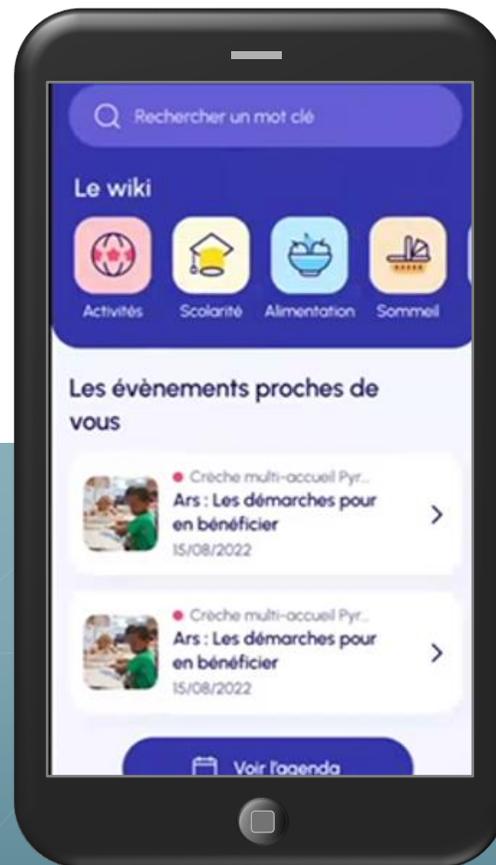
Articles

Des contenus riches et variés, qui conseillent sans jugement, renseignent sans intox, et encouragent une parentalité épanouie.



Géolocalisation

Pouvoir identifier les services et partenaires de proximité (LAEP, associations journées familles, groupes de paroles ...)



DES CONTENUS AUSSI DESTINES AUX FAMILLES CONFRONTEES AU HANDICAP



Forum

Une communauté de parents qui peuvent interagir ensemble et/ou poser des questions à des experts sur les sujets qui les préoccupent.



Suivi personnalisé

Un profil (facultatif) permettant un suivi de grossesse ou du développement de son enfant, mois après mois.

L'application TIPI



- **Développer une application mobile à destination des futurs parents ou des parents ayant déjà des enfants de 0 à 18 ans**
 - qui propose un service complet et gratuit, associant les droits et services
 - avec des infos et conseils vérifiés et actualisés
 - avec un ton bienveillant, moins institutionnel et plus proche du quotidien
- **Une application ludique aux multiples contenus**
 - des articles
 - des podcasts
 - des quizz
 - des interactions
 - un forum

**Webinaire le 21 Janvier 2025
à 11h**

à destination des partenaires pour
l'accompagnement au référencement
des actions parentalité

**Des
ressources
mobilisées**

- Deux CAF impliquées (CAF des Pyrénées-Atlantiques et CAF du Var)
- Deux chargés de contenus embauchés à temps plein sur la rédaction
- Un comité éditorial composé de référents de plusieurs thématiques
- Un comité scientifique pour les sujets complexes

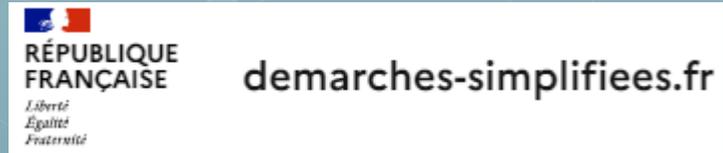
6) Contacts et liens utiles

Vos conseillères de territoire :

<https://www.caf83-partenaires.fr/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var>

Votre conseillère Inclusion Handicap :

inclusionhandicap-caf83@caf83.caf.fr
06 60 53 77 59



Vos interlocuteurs à la Caf du Var

Vos conseillères territoriales
Accompagner les projets territoriaux de services aux familles en lien avec les interlocuteurs du CAF
Arriver le dynamisme territorial avec les secteurs de territoire en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Côtées 2025

Vos conseillers thématiques
Accompagner les parcours de projets d'accompagnement sur l'habitat et l'énergie des offres de services innovantes
Conseiller les intervenants de partenariats territoriaux et leur territoire de référence

Vos gestionnaires AFAS
Vous êtes gestionnaire d'un équipement au jour de projet, le Service AFAS et ses 6 gestionnaires conseil en Action Sociale vous accompagnent dans la gestion de vos droits : ouverture de droit de vos prestations de services, attribution de droits dans le Parcours Partenaire, suivi de vos paiements, comparaison avec données de déclarations, etc.
Vous rencontrez des difficultés pour déclarer vos données, le service est à votre écoute pour convenir d'un rendez-vous des droits personnalisés et adaptés à vos attentes : INVALEX, parcours de projet, attribution de logement, allocation sur Minus, Convois Partenaires, etc.

Pour le journal, une seule adresse mail : afas@caf83.caf.fr

#LaCafVoscôtée

La page dédiée à l'appel à projet Inclusion Handicap

Cliquez :

 **CAF 83 - Appel à projets 2025-2026 - INCLUSION HANDICAP**
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-appel-a-projets-2025-2026-inclusion-handicap>

La page dédiée au bilan de l'appel à projet 2024 Inclusion Handicap

Cliquez :

 **CAF 83 - BILAN 2024 - Appel à projets Inclusion Handicap**
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-bilan-2024-appel-a-projets-inclusion-handicap>



Avez-vous des questions ?





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Diaporama prochainement sur le nouveau site partenaires :

<https://www.caf83-partenaires.fr/>



@CafduVar



inclusionhandicap-caf83@caf83.caf.fr



@CafduVar



<https://www.caf83-partenaires.fr/>